



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 19<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Est absent:** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 24. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-08-19-01 concernant le dépôt du rapport financier semestriel et du budget révisé au 30 juin 2024
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024 pour un montant de 116 038,24 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-08-19-01 concernant le dépôt du rapport financier semestriel et du budget révisé au 30 juin 2024**

Considérant la présentation et la lecture du budget révisé de même que de l'analyse financière des revenus et dépenses au 30 juin 2024 (article 176.4 du Code municipal) effectuée par Martin Côté, directeur-général et greffier-trésorier,

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le dépôt du rapport financier semestriel faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024;

Que le conseil accepte les modifications proposées au budget en cours.

**6. Affaires nouvelles**

**7. Varia**

Le conseil municipal est rassuré du fait que le journal Le Portageur a eu du financement pour ses dépenses d'opérations.

**8. Période de questions**

**9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 47 .

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.